

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS OCCITANIE

GT n°4, Réunion du 14 février 2018

Relevé de conclusions

Présents : Nicolas GOUIX (CENMP) Anne-Marie DEVELAY (DREAL), Etienne CABANE (DPFM), Léa FABRE (URCOFOR), Gérard PARISOT (Fransylva), Sébastien CHAUVIN (FORESPIR), Laurie SIVADE (PNR Pyrénées Catalanes), François PICAUD (URCPIE), Philippe BERTRAND (CNPF), Alexandre KERVENNIC (CD31), Sophie MAILLE (FNE), Jean-Marie SAVOIE (CSRPN), Nathalie MOREAU (FREDT), Francis CROS (URCOFOR), Grégoire GAUTIER (DRAAF), Jean-Louis DE TORRES (CNPF), Francis CHABALIER (Chambre d'agriculture de Lozère), Stéphane NOUGUIER (ONF), Olivier GLEIZES (CNPF), Justine GAY DES COMBES (Oréade Brèche), Mathilde CHAUFFOUR (Oréade Brèche)

Excusés : Francis MATHIEU (CNPF), Roger PAILLES (Fransylva), Olivier PICARD (CNPF), Philippe LONJON (URCOFOR), Marie VIDAL (Conseil régional), Gildas TOULLEC (Conseil régional), Louis AUCLAIR (CENLR), Joseph GAGNEUX (DDT12), François SASSUS (ONF), Jean-Luc KICIN (ONF),

Le compte rendu de la réunion du 14 février 2018 est validé.

Évaluation stratégique environnementale :

Le cabinet d'études Oréade Brèche présente le dispositif d'évaluation stratégique environnementale et la méthodologie retenue pour ce qui concerne le PRFB (voir présentation). Il est précisé que l'état des lieux initial serait réalisé à partir de la bibliographie existante et qu'il n'y aurait pas d'acquisition de données spécifiques pour ce travail. Les membres demandent à être associés à la démarche et que les sollicitations fassent l'objet d'une demande claire avec un calendrier précis. Par ailleurs, les participants considèrent que l'évaluation régionale devrait permettre de faire ressortir les effets positifs de certaines politiques à l'échelle régionale (DFCI par exemple) alors même que l'impact local de leur déclinaison (ouvrages, pistes...) est souvent souligné par des évaluations de niveau inférieur (études d'impact, évaluation des incidences...). Les représentants des propriétaires forestiers soulignent le niveau d'exigence croissant des enjeux environnementaux, les complications administratives qu'ils impliquent et le manque de bénéfices associé à ces demandes sociétales.

Carbone :

Olivier Gleizes (CNPF) présente l'état des connaissances sur le rôle des forêts dans les cycles de gaz à effets de serre (voir présentation). Il est convenu que ce sujet devra faire l'objet d'une fiche action spécifique du PRFB. Concernant le label bas carbone, il est précisé que l'ensemble des itinéraires de gestion étaient potentiellement éligibles à condition de démontrer avec des études précises leur rôle en matière de séquestration de carbone. Une piste d'action du PRFB pourrait consister à définir des itinéraires de gestion spécifiques à la région (les représentants de FNE et du CSRPN conviennent de l'intérêt de définir une itinéraires dédié pour les forêts en libre évolution afin de reconnaître leur rôle en matière de stockage de carbone). En matière de boisement, il est fait remarquer qu'il est inapproprié de cibler les surfaces agricoles comme une cible à rechercher compte tenu des tensions dont elles font l'objet. Olivier Gleizes accepte de proposer une fiche action « carbone » à présenter et discuter lors de la prochaine réunion.

Biodiversité :

Nicolas Gouix, présente les compléments d'état des lieux en matière de biodiversité et deux propositions de fiches actions (information et gestion) (voir présentation). Jean-Louis de Torres et Laurie Sivade font

remarquer que beaucoup de pistes d'actions sont déjà menées dans le cadre d'initiatives territoriales ou dans le cadre de PEFC. Ils suggèrent de positionner le PRFB sur les actions qui constituent une réelle avancée par rapport à la situation actuelle. Il est toutefois signalé qu'il y a un enjeu à mieux prendre en compte la biodiversité dans les forêts qui ne font pas l'objet d'un document de gestion durable (par exemple couple réalisée de gré à gré par certains exploitants forestiers). L'ensemble des membres conviennent de l'intérêt de faire progresser les forêts gérées au travers de documents de gestion durable pour, entre autre, mieux prendre en compte la biodiversité. En matière de biodiversité il est proposé de retenir trois niveaux d'intervention :

- niveau 1, qui relève des bonnes pratiques qui peuvent être mises en œuvre sans moyen financier particulier mais qui peuvent nécessiter une animation et une meilleure formation des propriétaires/gestionnaires
- niveau 2, qui relève des actions à mener à l'échelle de la parcelle, qui peuvent impliquer des coûts et qui pourraient être couverts par des dispositifs contractuels, principalement au travers des PDR (volet biodiversité)
- niveau 3, pour des enjeux exceptionnels à l'échelle de la forêt (vieille forêts d'occitanie, forêt majeure pour la préservation d'une espèce ou d'un habitat comme par exemple le grand tétras ou le pin de salzmann) qui devrait faire l'objet de financements dédiés et exceptionnels (en dehors des mesures de type « guichet »).

Concernant les vieilles forêts, l'ONF estime que le porter à connaissance actuel permet une bonne prise en compte de cet enjeu au travers des aménagements forestiers. Francis Cros, signale que les communes forestières refusent de s'engager dans la mise en libre évolution de ces forêts sans contrepartie. Grégoire Gautier demande aux différents acteurs impliqués sur ce sujet (ONF/FNE/CSRPN) de travailler à un croisement des données de manière à pouvoir disposer d'une vision claire des surfaces sur lesquelles il y a un réel conflit d'usage (production/conservation).

Les fiches seront modifiées en ce sens et envoyées en amont de la prochaine réunion.

DFCI et RTM :

Les projets de fiches actions relatives à la DFCI et à la RTM sont présentées par Grégoire GAUTIER. Concernant la RTM, il est précisé que l'actualisation des modes de gestion des forêts au regard des évolutions climatiques doit poursuivre un objectif d'optimisation de la fonction de protection des forêts. Sous cette réserve le contenu de la fiche est validé.

La fiche DFCI fait l'objet de différentes remarques :

- souligner l'intérêt des actions de surveillance dissuasive par des agents assermentés
- mentionner l'intérêt des coupures de combustibles et les actions à mettre en œuvre pour les créer ou les entretenir
- être prudent dans la gestion du risque incendie à proximité des habitations (urbanisme et OLD) de manière à bien souligner la responsabilité des propriétaires d'habitations en matière de protection
- rappeler le rôle et les actions que pourrait porter l'entente interdépartementale pour la forêt méditerranéenne
- souligner l'intérêt des ex MAE DFCI qu'il pourrait être intéressant de réinstaurer dans le cadre du futur PDR.

Une fiche modifiée, notamment au regard des remarques de la DPFM, sera envoyée d'ici la prochaine réunion.

Suites envisagées

Il est convenu au-delà des fiches mentionnées de préparer pour la prochaine réunion les fiches actions suivantes :

- anticiper la gestion de crise liée aux tempêtes
- valoriser les services rendus en matière de ressource en eau et de paysage
- reconcilier la société avec la forêt et sa gestion

La prochaine réunion devant être conclusive, il est demandé aux membres de réagir aux fiches actions dans le corps du texte des propositions qui seront faites en amont. **Elle aura lieu le 31 mai (même lieu, mêmes horaires).**